NF13554 — SAISIE D'UN MOUVEMENT D'ENTRÉE DE STOCK

Voir la carte de la fonctionnalité : A classer

Date de mouvement

- La date de création d'un mouvement (commande, réception, transfert ..) ne peut être antérieure à la date de clôture mensuelle moins 1 mois
- En cas de saisie hors période autorisée, elle est automatiquement ramenée au 1er jour du mois en cours
- La modification de la date n'est plus possible pour les commandes antérieures à la date de clôture mensuelle moins 1 mois

Exemple:

Au 12/06/2018, le mois de mai 2018 a été clôturé en date du 01/06/2018

- * La date de création d'un mouvement ne pourra être antérieure au 01/05/2018
- * La saisie de la date du 30/04/2018 est automatiquement modifiée en 01/06/2018
- * La modification de la date de commande n'est pas autorisée pour les commandes antérieures au 01/05/2018

Paramètres divers

Le paramètre Les commandes ne doivent comporter qu'une seule fois le même critère ou modèle permet de bloquer la possibilité de saisir deux fois le même modèle ou critère dans une commande. Il ne s'applique qu'en commande (pas en réception, retour fournisseur...)

A savoir:

Ce paramètre se définit au niveau du profil d'utilisateur et est décoché par défaut.

Paramétrage:

- Aller au menu Système > Gestion des utilisateurs > sélectionner le ou les utilisateurs concernés > Modifier > Onglet "Options sur le profil" ou Système > Paramétrages pour l'utilisateur connecté
- Puis Options générales > Gestion des mouvements de stock
- Cocher l'option Les commandes ne doivent comporter qu'une seule fois le même critère ou modèle
- Les commandes doivent comporter qu'une seule fois le même critère ou modèle

Utilisation:

- Créer une commande et saisir un modèle
- Si vous saisissez une deuxième fois le même modèle (même si la ligne a été supprimée), le programme vous signale "Le modèle existe déjà dans la commande".

